

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 10 décembre 2012

**Président :** M. Eric Chambettaz

**Secrétaire :** Mme Martine Cuennet

**Scrutateurs :** MM. Sébastien Nobs et Willy Margot

**Huissière :** Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 5 novembre 2012 pour le

**lundi 10 décembre 2012 à 20h00**  
**à l'Espace Alexei Jaccard**

L'ORDRE DU JOUR est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2012
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales
5. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2012

Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

6. **No 911-12** Rapport-préavis "Etude de faisabilité pour la construction d'une Halle polyvalente à Sainte-Croix"
7. **No 912-12** Modification du Plan Général d'Affectation "Vers-chez-Jaccard"
8. **No 913-12** Remplacement du camion grue
9. **No 914-12** Création de la charte graphique communale, d'une identité locale, d'une plaquette de promotion économique et définition d'une politique de communication destinées à du "marketing territorial"
10. **No 915-12** Crédits complémentaires 2012
11. Projet de budget 2013
12. Interpellations, propositions, questions

**M. le Président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée, la presse qu'il remercie et le public et implore la bénédiction divine.

### **1. Appel**

**Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin

46 conseillères et conseillers sont présents et 9 sont excusés.

**Sont excusés :**

Mmes Gerty Nicolier et Adeline Sottas,

MM. Nicolas Court, Michel Giret, Cyril Guinchart, Jean-René Marguet, Daniel Monnier, Louis-Claude Villiger, Eric Vuissoz.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**M. le Président** annonce que la motion déposée par Mme Laurence Varela sera traitée au point 12 de l'ordre du jour.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2012**

**M. le Président** signale qu'une intervention était inaudible à l'enregistrement écouté par le bureau.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

### **3. Communications du bureau du Conseil**

**M. le Président** annonce les communications suivantes :

1. Démission de M. Nicolas Court, PLR.

Son remplacement par M. Blattman aura lieu à la prochaine séance.

3. Lettre ouverte de la Commune de Payerne aux corps législatifs communaux concernant la péréquation financière. Cette commune s'oppose au canton en raison de son indifférence vis-à-vis des communes.

**M. Paul-André Simon** s'exprime au sujet de la hausse des factures de la police et de la facture sociale. Une réflexion a été faite au travers des deux motions déposées. Ce problème atteint toutes les communes vaudoises qui doivent en prendre conscience. Il est relevé chaque année par les commissions de gestion. Cela ne concerne pas seulement les députés.

4. Résolution adressée à Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale au sujet de Travys

5. Réponse par courrier à Mme Mathilde Laville. Sa lettre n'a pas paru dans le Journal. Elle a été annexée au procès-verbal et se trouve à disposition de chacun à la commune.

6. Course communale en Franche-Comté. Après le Festival des Terroirs, l'idée est de consolider les liens existants. M. Wettstein a déjà pris différents contacts sur place.

7. Article paru au sujet des chiens. « Tenez vos enfants en laisse »

### **4. Communications municipales**

**M. le Syndic** en donne lecture.

*Citation*

## **1. Ressources humaines**

La Municipalité – dans sa séance du 12 novembre 2012 – a pris connaissance avec satisfaction que **M. Michel PREVITALI**, Responsable du garage communal, a obtenu le titre de Spécialiste du contrôle, de l'entretien et de la réparation des véhicules à gaz naturel, conformément aux exigences requises selon le règlement de la SSIGE. Il peut, dès lors, effectuer les travaux sur les véhicules communaux à gaz naturel. Nous tenons à féliciter ce collaborateur pour son engagement à l'obtention de ce titre, de même qu'à l'amélioration de ses connaissances et compétences.

La Municipalité - dans sa séance du 26 novembre 2012 - a préavisé favorablement à l'engagement **M. Steeve LIN**, du 1<sup>er</sup> décembre au 23 décembre 2012, en qualité de stagiaire dans le cadre du projet du nouveau site Internet communal, en soutien aux différents secteurs de l'administration concernant la conception et réalisation des pages dudit site.

La Municipalité vous communique que le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI) a décidé :

- De permettre à **M. Frédéric BALIMANN**, de réaliser une nouvelle mission, ceci du 19 novembre 2012 au 28 février 2013, au secteur des bâtiments, en qualité d'employé de conciergerie.
- De prolonger la mission temporaire de **M. Jorge Manuel ALMEIDA CORREIA** jusqu'au 31 mai 2013, au sein du secteur des travaux, en qualité d'employé polyvalent.

## **2. Route cantonale RC 254 Vuiteboeuf-Sainte-Croix**

Dans le cadre des actions municipales pour l'amélioration de la route cantonale RC 254B, Mme Nuria GORRITE, Cheffe du Département des infrastructures, nous a communiqué les éléments ci-après. La démarche de réactualisation de l'inventaire des tronçons routiers est bientôt terminée et confirme qu'effectivement le tronçon Vuiteboeuf-Sainte-Croix, 2<sup>e</sup> étape, est en mauvais état. Par conséquent, le Service cantonal des routes a mandaté deux bureaux, un pour l'étude préliminaire du tracé et un pour la partie géotechnique. Dès ces résultats connus, une séance sera organisée pour nous informer. Le résultat de ces études est attendu pour la fin de cette année. Nous ne manquerons pas de vous informer lors d'un prochain Conseil.

## **3. Commission culturelle communale**

Nous avons le plaisir de vous communiquer la composition de la nouvelle Commission culturelle communale. Elle est composée de : Mmes Laurence VARELA, représentante du Conseil communal, Isabelle DESSONNAZ, représentante de l'ADIS et du Conseil communal, Martine STOECKLI, représentante du Journal de Sainte-Croix, Anne-Marie DAVID, pour la Manufacture de harpes, MM. Marc DISERENS, représentant du Carré d'As, Loïc SEBILLE, représentant de l'Union Instrumentale Sainte-Croix, Etienne ACHERMANN, Photographe et José GONZALEZ, Municipal et Président de ladite commission.

## **4. Convention intercommunale pour la STEP et la Déchetterie**

La Municipalité – dans sa séance du 22 octobre 2012 – vous informe qu'elle a signé deux conventions avec la Municipalité de Bullet. La première concernant les modalités de surveillance, d'exploitation et d'entretien de la Station d'épuration intercommunale STEP de La Villette. La deuxième est liée à l'autorisation pour les citoyens de la Commune de Bullet d'utiliser les installations d'évacuation des déchets de la Déchetterie de La Combe-de-Ville.

## **5. Organisation régionale de la Protection civile**

La Municipalité – dans sa séance du 22 octobre 2012 – a pris connaissance officiellement que M. Philippe DUVOISIN, Commandant de l'ORPC, a fait valoir son droit à la retraite après

de longues années consacrées aux activités de la Protection civile. Pour lui succéder, le Major Claude RUTISHAUSER, Commandant de la Protection civile d'Orbe est le Commandant des régions Orbe et Grandson dès le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Pour le seconder, M. Raphaël GRAF, domicilié à Sainte-Croix, a été engagé à 100 % et assure la gestion du matériel, des constructions et des véhicules. Nouvelle adresse : ORPC Région Grandson, Rue des Remparts 25, Case postale 172, 1350 Orbe, [orpc.grandson@orbe.ch](mailto:orpc.grandson@orbe.ch), tél. 024 442 92 28, fax. 024 442 92 26. Nous tenons à remercier M. Philippe DUVOISIN pour son engagement durant plus de 12 années en faveur de la population régionale. Nous souhaitons au Major Claude RUTISHAUSER et à M. Raphaël GRAF plein succès dans leurs activités respectives.

#### **6. Rencontre avec M. Le Député Hugues Gander**

La Municipalité – dans sa séance du 12 novembre 2012 – s’est entretenu avec M. Hugues GANDER, Député au Grand Conseil Vaudois, dans le cadre des rencontres régulières avec l’autorité locale afin de faire le point sur les différents dossiers concernant les relations Canton/Communes et préoccupations spécifiques à notre village. Les objets suivants ont été abordés :

- Evolution de la facture sociale
- Coût de la Police coordonnée
- Accueil des migrants
- Dossier des Eoliennes
- Route RC 254b Vuiteboeuf - Sainte-Croix
- Modification de la Loi cantonale sur les Communes

#### **7. Meeting national de saut en hauteur à Sainte-Croix**

La Municipalité porte à votre connaissance qu’un meeting national de saut en hauteur aura lieu le samedi 2 février 2013 au Centre Sportif des Champs de la Joux. En effet, les meilleurs athlètes suisses seront présents à ce rendez-vous sportif, dont M. Loic GASCH, jeune talent de Sainte-Croix et espoir suisse de cette discipline. Ce sera aussi l’occasion à tous nos gymnastes de découvrir le saut en hauteur par l’entremise de spécialistes. Nous invitons d’ores et déjà la population à participer à cet évènement.

#### **8. Pas de retraite pour ma santé**

La Commune de Sainte-Croix a été sollicitée afin de participer comme localité pilote au projet cantonal "Pas de retraite pour ma santé ", ce dernier a pour but de promouvoir le mouvement et l’alimentation chez les seniors. Il est le fruit d’une collaboration entre le programme cantonal " Ça marche ! " de Pro Senectute VD et le Service de gériatrie du CHUV. "Pas de retraite pour ma santé" se décline en deux temps, la "Journée découverte" qui aura lieu le 5 mars 2013 et l’accompagnement sur six mois pour redonner aux seniors sédentaires le goût de l’activité physique au quotidien. Cette démarche est entièrement financée par l’Etat de Vaud. La Municipalité ne manquera pas de vous tenir informer de ce projet en temps utile.

#### **9. Activités professionnelles du Syndic**

Nous portons à votre connaissance que M. Franklin THEVENAZ, Syndic, a informé la Municipalité qu’il cessera ses activités au sein du Département fédéral des affaires étrangères, avec effet au 31 mai 2013. Cette décision s’inscrit dans une volonté de se consacrer, sans contrainte, à sa mission de responsable de l’exécutif local. Les Municipaux saluent cette nouvelle qui renforcera la disponibilité du Syndic auprès de la population, de même que la représentativité de la Commune à l’extérieur. Pour rappel, le taux d’activité de la fonction de Syndic est de 50% pour la législature 2011-2016.

## **10. Calendrier des séances ordinaires du Conseil communal**

Nous portons à votre connaissance que les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2013 auront lieu les **lundis 4 mars, 24 juin et 9 décembre 2013**.

## **11. Réponses aux questions posées en séance extraordinaire du Conseil communal du 29 octobre 2012**

**Mme Geneviève ROCHAT pose différentes questions, sur :**

**-- *l'état du parc automobiles du Chalet du Mont-de-Baulmes***

La Municipalité porte à votre connaissance que des travaux d'entretien sont planifiés pour réparer la planie du parc en tout-venant au printemps prochain.

**-- *l'analyse des passages pour piétons réalisée par le Bureau de Prévention des Accidents BPA***

L'analyse d'une quarantaine de passages est en cours. Avant le transfert du dossier au Bureau de prévention des accidents (BPA), chaque passage doit faire l'objet d'un rapport avec prises de vues et questionnaire à remplir. En raison des conditions météorologiques, ce travail reprendra dès le printemps 2013.

**-- *le trottoir en haut de l'Avenue de Neuchâtel jusqu'au Col des Etroits et faisabilité d'un cheminement piétonnier par simple marquage sur tout le long du tracé du Chemin du Belvédère***

En raison des priorités liées à de multiples dossiers de Police des constructions et d'Urbanisme, la Municipalité a reporté à 2013 les démarches administratives liées à l'expropriation de la surface nécessaire à la construction du trottoir « *haut de l'Avenue de Neuchâtel - Col des Etroits* ».

Au sujet du marquage piétonnier sur le Chemin du Belvédère, la synthèse des observations, ainsi que la campagne de mesures et comptages effectuée, révèlent un très faible taux de circulation. De plus, les vitesses enregistrées sont tout-à-fait appropriées au tronçon en question. Sur cette base, la Municipalité renonce au dit marquage.

**-- *les travaux tout le long du tracé du Chauffage à distance, soit depuis la Rue des Métiers jusque vers l'ancien Poste de Gendarmerie, de quoi s'agissait-il et qui va payer ? le Groupe E, la Commune ou les clients ?***

La Municipalité confirme que les travaux de remise en état des fouilles effectués en fin d'été sont compris dans les prestations à charge du Groupe E.

***M. Jean-René MARGUET rappelle qu'il avait demandé des poubelles pour les déjections canines et souhaite savoir où en est sa requête.***

En référence à cette demande, la Municipalité confirme qu'un nouveau système de distributeur en test, installé durant l'été à l'extrémité de l'Avenue Emile Jaques-Dalcroze, a permis de constater différentes améliorations pour les propriétaires de chiens. Dès lors, quatre nouveaux équipements ont été installés, tout récemment, soit deux dans le secteur cité ci-avant et deux autres dans ceux du Pâquiers-aux-Veaux et du haut de la Rue du Tyrol.

***M. Michel GIRET demande des explications au sujet des travaux effectués à la Patinoire de L'Auberson, plus précisément concernant le réensemencement de type prairie fleurie.***

La Municipalité souhaite préciser que le réensemencement n'est pas un but en soi dans ce projet mais qu'il est destiné à reverdir cette surface importante graveleuse, située en pleine nature et limiter, ainsi, son impact visuel. Concernant le gazon semé ce printemps, il n'a effectivement pas bien pris. Toutefois, l'opération va être reconduite au printemps prochain en intensifiant cette fois-ci l'arrosage.

## 12. Vœux de fin d'année

Nous vous souhaitons d'agréables Fêtes de fin d'année, de même qu'à vos proches, et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'Année 2013.

*Fin de citation*

### 5. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2012

**M. le Président** a reçu les propositions suivantes :

Groupe PLR :	M. Olivier Guignard	président
	M. Jean-Paul Krattiger	membre
	M. Georges André	membre
	M. Alain Bonnevaux	membre
	M. Philippe Gueissaz	suppléant
	Mme Laurence Varela	suppléante
Groupe PS :	M. Sylvain Fasola	membre
	M. Thierry Luthringer	membre
	M. Michel Bühler	membre
	M. Reinhard Scholz	suppléant
Groupe UDC :	M. Yvan Pahud	membre
	M. Jacques Dumoulin	suppléant

### Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

#### 6. No 911-12 Rapport-préavis "Etude de faisabilité pour la construction d'une Halle polyvalente à Sainte-Croix"

Le rapport de la commission est lu par **Mme Christine Margot**, rapporteur.

*Citation*

La commission s'est réunie en salle de Municipalité le 26 novembre 2012. Etaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mmes et MM.: Lydia Rossy remplaçante d'Adeline Sottas, Elfriede Tannenberger remplaçante d'Allan Mueller, Dionisio Baptista remplaçant de Cyril Guinchard, Sylvain Fasola, Michel Giret remplaçant de Michaël Mollet, Philippe Gueissaz et moi-même en tant que rapporteur.

MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, José Gonzalez, Cédric Roten, ainsi que M. Michel Staffoni, secrétaire municipal étaient présents.

Nous les remercions pour leurs renseignements et informations qu'ils nous ont apportés tout au long de la séance.

Suite à la motion précitée, la Municipalité a créé un groupe d'étude de compétence municipale. Ce dernier a eu pour mission d'analyser les besoins techniques, les faisabilités urbanistiques, économique, ainsi que définir le coût d'investissement au m<sup>3</sup>/SIA suivant la surface d'une construction mixte et modulable, ainsi que ses infrastructures.

Pour ces derniers points, le Bureau d'architecture AA à Ste-Croix a analysé la faisabilité d'implanter la Halle sur les lieux choisis et le coût d'une telle construction. Les coûts d'investissement selon les variantes choisies s'élèverait entre 6 et 8 millions.

Le groupe de travail, après avoir pris connaissance des besoins des utilisateurs, a noté un manque d'intérêt de la vie associative locale pour une telle construction et suggère

l'utilité d'une analyse plus fine. Ce groupe de travail renonce à demander une poursuite de l'étude telle que demandée par le motionnaire. Ses membres estiment qu'une Halle polyvalente reste un élément de dynamisme, et demande à la Municipalité qu'une étude de faisabilité soit faite dans le but de connaître l'impact du coût de construction d'un bâtiment mixte pour les affectations suivantes : Le Service Technique, l'éducation physique et aux sports associatifs, de même qu'une zone affectable aux besoins des utilisateurs d'une Halle de fêtes.

Les différentes questions posées aux Municipaux lors de la séance de la Commission ont été principalement l'emplacement potentiel porté au point « a » du rapport-préavis, des besoins et utilisations potentielles des points « c & d », et du coût d'investissement d'une telle construction comprenant les dimensions et équipements (salle modulable) des points « b & e ».

Les Municipaux nous ont informés que pour les emplacements potentiels (point « a »), « les Champs de la Joux » est le plus approprié à ce jour. Concernant les points « c & d », l'intérêt des sociétés et entreprises est faible, voire sans intérêt, seul 5 associations ont répondu favorablement. Il s'agit du Carnaval, du Comptoir, l'ADIS et Vuissoz, ainsi que le Technopole pour des assemblées ponctuelles. Les associations sportives et récréatives, telles que le Volley, les gymnastiques, la Jeunesse etc. sont moyennement intéressées. Concernant le point « e » de l'étude pour une telle construction et au vu des chiffres « astronomiques » et du peu d'intérêts des associations, cela demanderait une étude plus spécifique.

La complexité d'un tel projet et le nombre d'éléments en jeu pour qu'une Halle polyvalente réponde aux besoins des différentes activités sportives et récréatives, que ce soit pour l'éducation physique de l'école, du CPNV, le Volley, l'Uni-hockey pour ne citer que celles-ci, ainsi que d'autres manifestations ponctuelles, est bien réelle.

Suite aux éléments de la discussion, la Commission se pose la question de l'urgence d'entreprendre une étude maintenant et dépenser Chf 50'000.- à cet effet.

La réponse des Municipaux présents est qu'il n'y a aucune urgence à ce jour, mais qu'un réel besoin, que cela soit pour le Service Technique ou la Halle polyvalente, allait se poser dans un futur plus ou moins proche.

Au vu de ce qui a été discuté et suite aux informations reçues des Municipaux, la Commission demande s'il ne serait pas plus judicieux d'analyser la faisabilité en plusieurs sites, par exemple à la Gare pour le Service Technique et non en l'associant à une zone sportive et récréative, compte tenu que de simples garages ou halle suffisent, qui n'engendraient pas de coûts supplémentaires dû aux normes exigées lors d'une construction à caractère public.

La Commission propose donc que l'étude de faisabilité porte sur un ou des bâtiments et sur un ou plusieurs sites.

Au vu de ce qui précède, la Commission demande que l'étude de faisabilité d'une Halle polyvalente ne débute pas avant un délai de 24 mois, et ceci en phase avec l'avancement de la révision du plan d'affectation PGA, afin de définir le site ou les sites les plus appropriés à cet effet.

En conclusion de ses discussions, la Commission, à l'unanimité, amende les conclusions du rapport-préavis,

d'une part en les modifiant au point 2, en remplaçant un bâtiment mixte par un ou des bâtiments,

et d'autre part au point 5 en reportant l'amortissement de 2014 à 2016 du rapport-préavis municipal No 911-12 du 30 octobre 2012.

## Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil Communal de Sainte-Croix

- Vu le rapport-préavis de la Municipalité du 30 octobre 2012
- Ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### décide :

- **d'adopter** le rapport de la Municipalité concernant la motion de M. le Conseiller Cyril Guinhard demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une Halle polyvalente pour la vie sociétaire de notre région plus particulièrement la jeunesse, adoptée par le Conseil communal en séance du 28 juin 2010 ;
- **de charger** la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'obtenir une étude de faisabilité afin de connaître l'impact du coût de construction en érigeant un bâtiment ou des bâtiments incluant les activités du Service technique, celles liées à l'éducation physique et aux sports associatifs, de même qu'une zone affectable aux besoins des utilisateurs d'une halle des fêtes ;
- **d'accorder** un crédit maximum de Chf 50'000.-. le compte No 9170.911 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 111.3311, la première fois au budget 2016.

### Fin de citation

### Discussion

**M. Yvan Pahud** a fait partie du groupe de travail et rejoint les conclusions du rapport quant au délai. Il relit le point 2 des conclusions. Il constate qu'une étude est prévue à moyen ou à court terme et précise que pour la salle de sport, c'est le canton qui devra donner une date. M. Yvan Pahud demande que le crédit de Chf 50'000.- ne soit pas débloqué avant d'avoir un projet concret pour la salle de gymnastique et le service technique et non pas de suite pour une réalisation qui se fera dans un délai de 12, 24 ou 36 mois. L'on ne va donner un chèque en blanc sans savoir quand arrivera cette étude et ni quand ce montant sera utilisé.

C'est pourquoi, il propose l'amendement suivant :

- a) point 1 :
  - **d'adopter** ... tel qu'il figure dans les conclusions
- b) de modifier le point 2 :
  - **de charger** la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'obtenir une étude de faisabilité afin de connaître l'impact du coût de construction en érigeant un bâtiment ou des bâtiments incluant les activités du Service technique, celles liées à l'éducation physique et aux sports associatifs, de même qu'une zone affectable aux besoins des utilisateurs d'une halle des fêtes, ladite étude fera l'objet d'un nouveau préavis.
- c) de supprimer les 3 points suivants :
  - d'accorder
  - de financer
  - d'amortir

**M. José Gonzalez** déclare qu'il aurait été utile – comme le règlement le précise – de soumettre cet amendement par écrit.

**M. Yvan Pahud** répond que n'étant pas en possession du rapport de la commission, il intervient maintenant après la lecture du document.

**M. Alain Bonnevaux** appuie M. Yvan Pahud. La commune de Sainte-Croix doit revoir le PGA, lequel donnera des directives d'urbanisme. Il ne voit pas comment on peut voter maintenant un crédit pour dans 2 ans. Le projet sera peut-être plus cher et comportera des nouvelles données.

**M. Yvan Pahud** interpelle la Municipalité quant à l'amortissement prévu en 2016, soit dans 24 mois. Il demande si elle peut déposer un nouveau préavis en temps voulu.

**M. José Gonzalez** a pris acte – lors de la commission – du premier amendement qui convenait à la Municipalité, le rapport mentionnant qu'il n'y a pas d'urgence.

**M. Salvatore Di Spirito** déclare que soit on accepte cet amendement et on refuse le préavis, soit on accepte les conclusions du rapport de la commission sans amendement.

**M. Yvan Pahud** ajoute que la commune est obligée de répondre à la motion de M. Cyril Guinchard demandant une étude de faisabilité. L'amendement n'y est pas opposé, sauf qu'il la veut en temps voulu.

**M. Philippe Gueissaz** expose que la commission a été très embarrassée, s'agissant d'un ouvrage sur plusieurs sites, en suivant l'évolution du PGA, d'où l'amendement du point 1 : un bâtiment ou des bâtiments. Puis elle s'est trouvée face à un délai pour l'amortissement. Après discussion avec la Municipalité et étant donné qu'avant 24 mois, il n'y a pas d'urgence, la commission a proposé de modifier la dernière conclusion (point 5). Elle a décidé à l'unanimité de reporter l'amortissement de 2014 à 2016. Que la commune provisionne ce montant de Chf 50'000.- dans 24 mois, comme cela se fait pour d'autres projets, ne lui pose pas de problème. Il invite le Conseil communal à soutenir les conclusions du rapport de la commission.

**M. Thierry Luthringer** s'exprime sur la question de l'amortissement au point 5 et demande dans quelle mesure le PGA est important. L'étude de faisabilité doit se faire. Quant à l'impact du coût, il est dépendant du site. Il y a une priorité vis-à-vis de la 3<sup>e</sup> salle de sport. Elle ne peut attendre encore 15 ans au regard des nouvelles lois de l'école et des besoins en éducation physique, les 2 salles étant insuffisantes.

Il propose de supprimer le 5<sup>e</sup> point et de laisser le groupe de travail prendre des renseignements pour débiter ce projet de faisabilité. Le plan d'étude va évoluer et dès qu'il sera terminé, les investissements nécessaires pourront être planifiés. La commune ne disposant pas encore de toutes les informations, cet investissement interviendra dans la prochaine législature. Il ajoute qu'à partir d'un projet, il faut 10 ans pour que les premières pierres soient posées.

**M. Paul-André Simon** rappelle que la réalisation du Centre sportif a été soumise à des normes cantonales. De même, on ne fait pas n'importe quoi avec une salle polyvalente. Pour lui, la construction de plusieurs bâtiments à la fois n'est pas possible, pas plus que faire un peu tout avec Chf 50'000.-. Dans 2 ans, le même problème se présentera. Il faut que le projet soit beaucoup plus clair pour obtenir des subsides du canton.

**M. Thierry Luthringer**, ayant fait partie du comité du Centre sportif, sait très bien comment cela s'est passé. Courir plusieurs lièvres à la fois, c'est compliqué. Néanmoins, ces Chf 50'000.- serviront à clarifier le projet, à préciser ce qu'on peut faire ou pas et à permettre ensuite de prendre des décisions cohérentes pour atteindre l'objectif fixé.

**M. Yvan Pahud** défend l'amendement pour permettre au Conseil communal de s'exprimer à nouveau après le dépôt du nouveau préavis. Pour lui, accepter aujourd'hui, c'est laisser la décision à la Municipalité.

**M. José Gonzalez** rappelle que le montant de Chf 50'000.- permettra l'étude de faisabilité du projet.

**M. Philippe Gueissaz** demande l'autorisation de s'exprimer comme mandataire du PGA : tous les besoins devront être inclus dans ce projet. Pour connaître toutes les possibilités et savoir dans quelle zone les réaliser, il est important de lancer l'étude. L'état de Vaud vient de construire un hangar à véhicules. Les sites retenus selon le plan de zone ont été un bon choix. Il faut maintenant laisser le PGA avancer.

**M. le Président** demande au Conseil communal de voter sur l'amendement proposé par le groupe UDC. Il est refusé par 34 non, 8 oui et 3 abstentions.

*Fin de discussion*

**M. le Président** relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 41 oui, 2 non et 2 abstentions.

#### **7. No 912-12**      Modification du Plan Général d'Affectation "Vers-chez-Jaccard"

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Renaud**, rapporteur.

*Citation*

La commission d'urbanisme chargée d'examiner ce préavis s'est réunie le lundi 19 novembre 2012 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Eric Chambettaz, Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholz, Michel Giret, Salvatore Di Spirito, Thierry Dumoulin et du rapporteur soussigné.

M. Luc Martin, municipal et M. Jean-François Gander, responsable du bureau technique, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions.

Le but de cette modification est de régulariser le « carré de sable » ou paddock situé sur la parcelle No 2081. Il se situe actuellement à cheval sur la zone à bâtir et la zone agricole. Selon la législation actuelle, il n'est en effet pas possible, pour des personnes qui ne sont pas agriculteurs, de construire des ouvrages en zone agricole. Un carré de sable pour les chevaux est considéré comme construction non agricole.

A l'époque de la construction, en 2004, cet ouvrage avait été admis à bien plaisir et avec l'accord des voisins. Par la suite et dans le cadre d'une procédure devant la Cour de droit public et administratif pour des constructions sur la parcelle en amont No 2066 qui appartient aux mêmes propriétaires, la légalité de la construction du paddock a été contestée.

Suite aux démarches entreprises, de manière à englober en zone à bâtir l'entier du paddock et éviter sa démolition, une modification des limites de zones est donc proposée.

Il est prévu une extension de 617 m<sup>2</sup> de la zone à bâtir sur la parcelle No 2081, en échange, une surface de 367 m<sup>2</sup> passe en zone agricole sur la parcelle No 2066 et le solde de 250 m<sup>2</sup> sera pris en compte dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation (PGA) actuellement en cours. Cette solution a reçu l'approbation de principe du service du développement territorial SDT. Elle a été mise à l'enquête publique du 16 mai 2012 au 14 juin 2012, une seule opposition a été déposée par un voisin direct et malgré une tentative de conciliation, elle a été maintenue.

Pour éviter de favoriser les propriétaires et répondre au but qui est de régulariser le paddock, une servitude personnelle sera inscrite sur la parcelle No 2081 afin de limiter l'activité dans cette partie de la zone à bâtir uniquement à l'entraînement des chevaux, à l'exclusion de toutes nouvelles constructions. La commission a été informée que les frais extérieurs pour cette procédure sont pris en charge par les propriétaires concernés.

Lors de la discussion, il est apparu que le dernier paragraphe du préavis avec la réponse à l'opposant devait être modifié. Il s'agit de la parcelle No 2081 et non 2066 comme indiqué par erreur, de plus et pour éviter de donner des avantages particuliers, il est opportun d'interdire toutes nouvelles constructions, pas seulement celles en rapport avec la détention de chevaux.

### **Conclusion**

Après discussion, à l'unanimité de ses membres, la commission chargée d'examiner le préavis No 912-12 a donc l'honneur de vous demander d'adopter la conclusion suivante :

#### **Le Conseil communal de Sainte-Croix,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide:**

- **d'adopter** la modification partielle du Plan général d'affectation (MPGA) « Vers chez Jaccard », telle que mise à l'enquête publique du 16 mai 2012 au 14 juin 2012.
- **d'adopter** la réponse à l'opposition formulée lors de l'enquête publique du 16 mai 2012 au 14 juin 2012 avec la modification proposée par la commission soit :  
« *Au vu des éléments ci-dessus, la Municipalité préavis de limiter la garde à 7 chevaux (4 dans les boxes du haut et 3 dans le rural) et d'inscrire une servitude personnelle sur la parcelle No 2081 afin de limiter l'activité sur cette zone (entourée d'un liseré rouge de 617 m<sup>2</sup>) uniquement à l'entraînement des chevaux, excluant toutes nouvelles constructions.* » ;
- **de lever** l'opposition formulée par M. Guy Cambi domicilié Vers chez Jaccard 14 à Sainte-Croix le 4 juin 2012 ;
- **de réserver** l'approbation du Département compétent.

*Fin de citation*

#### *Discussion*

**M. Alain Bonnevaux** relève que ce préavis est dû à une grave erreur de la Municipalité qui a donné une autorisation à bien plaie - dans une zone agricole hors zone à bâtir - à un propriétaire non agriculteur. A la Rue des Gittaz, en 2004, un couvert construit par un bûcheron a dû être démonté. L'acceptation de ce préavis ne va certainement pas mettre un terme à la procédure engagée, étant donné que le projet est traité à l'envers des lois et règlements en vigueur. Il votera néanmoins ce préavis afin de donner une chance de finaliser le projet, tout en sachant que la commune crée un grave précédent

**M. Yvan Pahud** pose une question technique. En page 1 du préavis, il est mentionné que « les oppositions des propriétaires voisins ont été levées le 22 septembre 2008 par la Municipalité ». Elle demande maintenant au Conseil communal de lever une opposition. Il ne comprend pas très bien si la compétence est municipale ou communale.

**M. Luc Martin** explique qu'en septembre 2008, il s'agissait de la construction faite en amont sur la parcelle 2066 avec une mise à l'enquête conforme à la zone. La levée des oppositions est de compétence municipale lors de la mise à l'enquête d'une construction. Il s'agit ici d'une modification du PGA. Elle est de la compétence du Conseil communal. Ce sont deux

objets différents qui sont traités chacun à leur niveau. Il y a eu certainement une erreur à l'époque. La Municipalité, soucieuse d'appliquer le règlement, remet aujourd'hui de l'ordre.

**M. Michel Giret** se réfère à la page 4 du préavis : « 1. Actuellement le projet est pendant devant le Tribunal Fédéral. » Il demande quelles sont les conséquences pour le vote de ce soir s'il est adopté.

**M. Luc Martin** répond que si le recours est accepté par le Tribunal fédéral, la Municipalité se conformera à la décision de l'autorité judiciaire. Aujourd'hui le Tribunal Fédéral ne se prononce pas sur la modification du PGA, mais sur la construction du paddock. Si le préavis est accepté, cette construction deviendra conforme à la loi.

**M. Olivier Renaud** déclare que la procédure devant le Tribunal Fédéral a été suspendue.

**M. Alain Bonnevaux** signale que depuis le 1<sup>er</sup> novembre, il y a une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire: plus aucune construction n'a le droit d'être érigée sur une zone agricole.

**M. Olivier Renaud** précise que le but du préavis est que ce paddock se trouve en zone constructible.

**M. Michel Giret** propose un vote à bulletin secret, s'agissant d'une décision concernant un conseiller communal.

**M. le Président** déclare que cette demande doit être appuyée par 5 personnes.

**M. Philippe Gueissaz** propose le vote à l'appel nominal, ce qui est accepté par la majorité des conseillers.

*Fin de discussion*

**M. le Président** relit les conclusions du rapport de la commission.

Elles sont soumises au vote nominatif et acceptées par 43 oui et 2 abstentions.

## **8. No 913-12** Remplacement du camion grue

Le rapport de la commission est lu par **M. Yvan Pahud**, rapporteur.

*Citation*

La Commission s'est réunie le mardi 27 novembre à 19h00 à la salle de la Municipalité.

Etaient présents les conseillers suivants : MM. Thierry Dumoulin, Jean-Paul Krattiger, Louis-Claude Villiger, Bernard Jean-Pierre, Jean Biétry, Pierre-Alain Gerber et du rapporteur soussigné.

M. le Municipal Philippe Duvoisin représentait la Municipalité.

MM. Jean-Michel Duvoisin, Chef de Service ainsi que Sylvain Frey, contremaître au Secteur des travaux ont pu exposer en détails le but dudit préavis.

Celui-ci a pour but de remplacer l'actuel camion grue, soit un véhicule Scania acquis en 1993. Ce véhicule comptabilise à ce jour plus de 19'000 heures de travail. Durant ces 19 années de service ce véhicule n'a pas subi de réparation majeure, ceci à l'entière satisfaction de ses utilisateurs. Néanmoins une perte de puissance au niveau de la grue montre des traces de fatigue générale.

Les tâches de ce véhicule sont diverses, transport, éclairage public, déchargement de matériaux, travaux de génie civil, transport de neige... etc.

Le choix de la Municipalité s'est porté sur un camion équipé d'une grue et sur une nacelle à chenille séparée. Ce choix nous est justifié par la polyvalence de ces deux machines.

Le camion proposé est de marque MAN, 3 essieux, 400cv, 6 x 4, Euro 5. Ce véhicule sera équipé d'un pont interchangeable de type multilift. La grue de marque Fassi sera montée sur le véhicule par l'intermédiaire d'une benne berce. Ceci aura comme avantage de

délester le véhicule porteur de la grue lors de simple opérations de transport, augmentant ainsi la charge utile. Les travaux dévolus à ce véhicule restent les mêmes que pour l'ancien camion soit le transport, chargement et déchargement de matériaux.

Les travaux nécessitant une nacelle seront accomplis par une nacelle indépendante équipée de chenilles.

La nacelle peut travailler dans des endroits où le camion ne peut accéder. De plus, celle-ci ne mesure que 80cm de largeur, ce qui permet de travailler dans des locaux, comme par exemple le centre sportif. Elle sera déplacée sur une remorque, tractée par un véhicule ne nécessitant pas forcément de permis poids lourd. Le coût de la nacelle s'élève à Chf 56'520.- et la remorque à Chf 9'000.-, soit Chf 65'520.- comme demandé.

La séparation de ces deux éléments sera environ Chf 5'000.- plus chère qu'une nacelle montée sur la grue du camion

La commission a relevé le peu d'heures d'utilisation journalière du camion, soit 4,5 heures par jour. Celui-ci devrait être encore inférieur avec la séparation de l'élément nacelle.

Un commissaire a demandé si le coût annuel de ce véhicule avait été calculé lors de l'établissement du préavis. Aucune analyse n'a été faite pour le déterminer.

La question d'une possible privatisation de ces travaux a été posée. Aucune approche auprès d'un partenaire privé n'a été établie, ceci pour les raisons que ce véhicule est indispensable car il intervient souvent dans l'urgence.

La reprise du véhicule Scania ne figure pas dans le préavis, car celle-ci n'a pas encore été étudiée. Deux solutions, reprise par la maison Man ou vente en direct à un privé. La vente devrait rapporter environ Chf 15'000.-.

Une discussion s'est ouverte concernant le déneigement. Le Camion est affecté en période hivernale au transport de neige, le chargement s'effectuant par la fraiseuse.

Aucune benne spécifique n'est prévue dans le préavis. La solution exposée serait d'utiliser une des bennes de la déchetterie communale. Cette solution n'est pas adaptée pour des questions de sécurité.

Dès lors, la commission propose, en accord avec la Municipalité, de remplacer le plateau qui n'est pas indispensable, par une benne destinée au chargement de la neige. Celle-ci sera équipée d'une porte avec ouverture automatique. Le complément demandé s'élève à Chf 10'000.-. La commission propose ce complément par le biais d'un amendement.

La commission a relevé une erreur d'addition dans le calcul du crédit demandé.

Le montant total TTC se monte à Chf 485'100.- et non à Chf 479'500.-, soit une différence de Chf 5'600.-. Cette différence de montant modifie donc les chiffres du crédit demandé, de l'influence sur le budget et de l'annuité constante.

La commission remercie M. Philippe Duvoisin Municipal, ainsi que MM. Jean-Michel Duvoisin et Sylvain Frey pour leurs explications.

C'est à 6 voix pour et une voix contre que nous vous proposons :

Un amendement pour le remplacement de la benne plateau par une benne destinée au chargement de la neige avec ouverture automatique. Montant de Chf 10'000.-, inclus dans les crédits ci-dessous.

### **Conclusion**

#### **Le Conseil communal de Sainte-Croix,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un véhicule MAN équipé d'une grue, ainsi qu'une nacelle indépendante, ceci pour remplacer le camion Scania ;
- **d'accorder** un crédit de Chf 495'900.-. Le compte no 9146.913 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2014, par le compte no 433.3311 ;
- **L'influence sur le budget** sera de Chf 111'578.- la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 106'741.- avec annuité constante.

*Fin de citation*

*Discussion*

**M. Anthony Joseph** déclare que plusieurs entreprises régionales proposent la location de nacelles. Ne serait-il pas judicieux de travailler avec elles au lieu d'acheter toutes les machines ?

**M. Philippe Duvoisin** rappelle que ce sujet a été étudié. La Municipalité s'est rendue compte que les gros engins ne permettent pas forcément d'aller à tous les endroits qui sont accessibles avec la nacelle. Elle a opté pour un petit véhicule qui peut aller partout.

**M. Anthony Joseph** comprend l'utilité de l'acquisition d'une nacelle à chenille. Il signale qu'une entreprise à L'Auberson propose la location de ce genre de petites machines.

**M. Jacques Dumoulin** intervient au sujet de la reprise du camion-grue Scania, estimé à environ Chf 15'000.-, qui ne figure pas dans le préavis. Pour une question de transparence, une offre publique serait plus judicieuse afin que le Conseil communal soit renseigné sur le montant de la vente et qu'il soit vendu au plus offrant.

**M. Philippe Duvoisin** explique que la reprise du véhicule Scania ne figure pas dans le préavis, car celle-ci n'a pas encore été étudiée. Deux solutions se présentent : la reprise par la maison Man ou la vente en direct à un privé, vente qui devrait rapporter environ Chf 15'000.-.

**M. Alain Bonnevaux** aimerait savoir combien ont coûté les réparations de ce camion sur les deux dernières années. Faut-il investir autant pour des réparations ? Est-ce que la commune de Sainte-Croix est assujettie à la TVA sur ses propres engins ?

**M. le Syndic** déclare qu'il n'a pas la réponse à la 1ère question. Pour la 2<sup>e</sup> question, la réponse est non.

**M. Philippe Duvoisin** déclare qu'il n'est pas tenu de décompte précis sur l'entretien des véhicules. La commune ne fait pas de détail par véhicule. Il a demandé au Service des Travaux d'étudier la possibilité de ressortir les chiffres par heure et par véhicule. Cette étude est en cours.

**M. Alain Bonnevaux** demande pourquoi Chf 35'000.- de TVA sont comptés si la commune n'est pas assujettie à la TVA -? Le préavis comporte encore une erreur de calcul.

**M. Yvan Pahud** aimerait aussi savoir si le montant de la TVA est récupérable.

**M. Luc Martin** répète que la commune n'est pas assujettie à la TVA. Elle la paie et ne la récupère pas. Tout ce qui financé par l'impôt ne peut pas être récupéré. La commune est comme le consommateur final qui paie ses achats, y compris la TVA qu'il ne récupère pas.

*Fin de discussion*

**M. le Président** lit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 37 oui, 3 abstentions et 5 non.

**9. No 914-12** Création de la charte graphique communale, d'une identité locale, d'une plaquette de promotion économique et définition d'une politique de communication destinées à du "marketing territorial"

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Guignard**, rapporteur.

*Citation*

La commission s'est réunie le lundi 19 novembre 2012 à 19h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de Mme Claudine Gaillard (remplaçant Mme Geneviève Rochat) et MM. Jean-Bruno Wettstein, Michel Bühler, Ludovic Heintz (remplaçant M. Thierry Luthringer), Jean-Claude Piguet et du rapporteur soussigné. M. Dionisio Baptista était absent.

La Municipalité était représentée par MM. Franklin Thévenaz, Syndic, José Gonzalez, Municipal et accompagnée par M. Michel Staffoni, Secrétaire Municipal. Nous les remercions pour leurs renseignements et les réponses claires aux questions posées.

Les arguments de promotion commerciale de Sainte-Croix ont vieilli et il n'y a pas eu d'objection de la part des membres de la commission quant à la nécessité de rafraîchir la présentation et la communication de notre Commune à l'extérieur.

Rappel est fait que des actions à réaliser dans ce domaine sont mentionnées dans le programme de législature.

La Municipalité a déjà pris des contacts avec des sociétés spécialisées en communications commerciales et industrielles mais a désiré, au travers de cette commission, informer le Conseil communal de l'avancement de ses démarches.

L'objectif à atteindre est clairement décrit comme étant l'établissement d'une politique de communication et de visibilité positive dans le but d'inciter des entreprises à venir s'installer à Sainte-Croix.

Les tâches énumérées dans le préavis ont été passées en revue. Elles n'ont pas toutes un lien direct entre elles, mais elles concernent toutes l'image que l'on veut donner de Sainte-Croix.

La présentation de la maquette d'une nouvelle identité visuelle du nom de Sainte-Croix avec des caractères élégants entourés d'étoiles a été appréciée. Cette nouvelle identité visuelle pourra être utilisée comme en-tête de lettre, sur des cartes de visite ou autres supports papier ou électronique de communication de la Commune.

A noter que le terme ville de Sainte-Croix est apparu sur quelques documents. M. le Syndic a répondu qu'effectivement le positionnement de Ste-Croix comme village peut être mal interprété par des investisseurs potentiels. Une ville indique qu'il y a déjà un tissu économique et commercial compatible avec l'implantation d'industries ce qui est le cas de Ste-Croix et qu'il ne faut pas minimiser cet aspect promotionnel.

Concernant la charte graphique, c'est le mode d'emploi nécessaire pour permettre l'utilisation et l'impression de la nouvelle identité visuelle dans ses proportions et couleurs par tous les utilisateurs. Son établissement et sa distribution dans les différents services est nécessaire pour garder une image correcte permanente de l'identité visuelle.

Concernant la création et l'impression d'une plaquette de promotion économique, nous pouvons dire qu'il s'agira d'un document de présentation commerciale rappelant tous les atouts de Sainte-Croix dans le domaine industriel avec photos et témoignages écrits de personnalités de notre région.

Une campagne de recrutement d'entreprises notamment dans le secteur de composants pour l'horlogerie sera mise sur pied prochainement. Cette plaquette servira de support à cet événement et sera remise à des entreprises et à des investisseurs potentiels invités au printemps de l'année prochaine.

Ce sera une opération de communication ponctuelle et ce sera également l'action marketing principale organisée en début de cette législature.

La politique de communication de la Commune doit également être revue dans l'objectif de promouvoir notre région ou faire du « Marketing Territorial ».

Un mandat a été donné à une entreprise spécialisée dans la communication qui sera chargée de collecter des idées au sein de la population, discuter des objectifs et établir une offre ou description attractive de Ste-Croix.

L'accent sera porté sur le plan industriel et commercial en vue de favoriser la création de nouveaux postes de travail, l'établissement de commerces, d'attirer de nouveaux habitants par l'offre de logement à prix abordables et des conditions de vie agréables, etc.

Cette étude débouchera sur l'établissement d'un catalogue de thèmes et d'idées à mettre en valeur ainsi qu'un nombre d'actions à entreprendre et leurs plans d'exécution.

Concernant le film « Sainte Quoi ? », la commission a aussi été unanime à confirmer la décision de mise à jour de ce support fréquemment utilisé. L'auteur, M. Alain Margot, sera chargé d'apporter lui-même les modifications nécessaires.

La commission a cependant émis le vœu que le titre du film soit changé.

Des membres de la commission ont aussi fait remarquer que dans la mesure du possible, des entreprises de la place spécialisées dans l'impression et la communication soient sollicitées pour des travaux entrant dans leurs compétences.

Les crédits demandés : au total Chf 55'000.- ; la commission les a trouvés raisonnables comparé à ce qui est dépensé en publicité dans le monde économique actuel.

**En conclusion** de ses discussions, la commission recommande, à l'unanimité, l'adoption du préavis No 914-12:

« Création de la charte graphique communale, d'une identité locale, d'une plaquette de promotion économique, de la définition d'une politique de communication destinée à du marketing territorial et la mise à jour du film « Sainte Quoi ? »

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

**Le Conseil Communal de Sainte-Croix,**

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 5 novembre 2012,
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide:**

- **d'autoriser** la Municipalité à mandater les prestataires liés à la création de la charte graphique communale, d'une identité locale, d'une plaquette de promotion économique, de la définition d'une politique de communication destinées à du « marketing territorial » et la mise à jour du film « Sainte Quoi ? »
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 55'000.- ; le compte No 9170.914 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 111.3311 sur une période de 3 ans, la première fois au budget 2014.

*Fin de citation*

*Discussion*

**Mme Laurence Varela** relève que le rapport mentionne « des caractères élégants entourés d'étoiles ». Elle demande un peu plus de précision et aimerait savoir quel est le rapport avec l'identité de la commune de Sainte-Croix.

**M. le Syndic** déclare que la Municipalité a présenté le projet d'identité visuelle aux membres de la commission. Les étoiles, ce sont l'énergie, la lumière, le rêve... Le nouveau logo peut se décliner sur plusieurs fonds. La Municipalité est fière du résultat. Ce projet ne sera pas dévoilé maintenant ; cela fait partie d'une stratégie de communication qui sera mise en place lors de l'évènement du mois de mai 2013. Des investisseurs potentiels dans le domaine de l'horlogerie y seront invités.

*Fin de discussion*

**M. le Président** relit les conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées à l'unanimité.

#### **10. No 915-12 Crédits complémentaires 2012**

Le rapport de la commission est lu par **M. Michel Bahrami**, rapporteur.

*Citation*

La commission s'est réunie lundi 26 novembre 2012 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée de MM. Georges André, Olivier Renaud, Mme Laurence Varela en remplacement d'Olivier Troyon, MM. Antonio Buyo, Edouard Nekaka, Jean-René Marguet en remplacement de Michael Mollet et Michel Bahrami, rapporteur.

La Municipalité était présente incorpore accompagnée de M. Michel Staffoni secrétaire municipal ainsi que M. Jean-Michel Brandt, boursier.

- Au compte 170.3654, prêt Lim FC Ste-Croix,

Le crédit demandé fait suite à une erreur. La somme demandée devait figurer au budget.2012

- Au compte 720.3655, Fondation pour l'accueil de jour (FAJE)

Le crédit complémentaire est demandé pour les mêmes motifs.

- Au sujet de l'éclairage public,

Ne figure pas le financement partiel par la taxe sur l'énergie. Il apparaîtra dans les prochains comptes.

- Au compte 610, Corps de police,

Les informations sur le coût de la formation de l'assistante de sécurité sont arrivées trop tard de la part du canton pour figurer au dernier budget. On constate une fois de plus que les informations ont de la peine à sortir de l'administration cantonale.

La question de l'opportunité de faire figurer tel ou tel crédit complémentaire au regard des montants engagés a été posée.

Dans sa réponse la Municipalité indique que le montant n'est pas forcément un critère mais plutôt l'importance à ses yeux de l'objet.

Nous remercions les autorités pour les explications données.

Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

#### **Conclusion**

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil communal de Sainte-Croix**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'accorder** à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2012 concernant le compte d'exploitation pour un montant de Chf 157'585.-. En parallèle à ces crédits

complémentaires, nous enregistrons des recettes supplémentaires pour un montant de Chf 7'430.-.

*Fin de citation*

*Discussion*

**M. Alain Bonnevaux** signale une petite erreur dans le titre du préavis municipal : celui-ci se réfère au « règlement du Conseil communal du 22 mars 1983 », alors que le règlement date de 2007. Il aimerait savoir pourquoi il est demandé un crédit de Chf 157'585.- pour des dépenses alors que l'on annonce des recettes.

**M. le Syndic** présente des excuses au sujet de l'erreur de date.

La conclusion du préavis est assez claire. La Municipalité doit présenter des frais supplémentaires qui n'étaient pas envisagés et des recettes qui n'étaient pas prévues. Ces recettes seront déduites des frais. Il fait la comparaison avec les crédits complémentaires demandés en 2009 et 2010 et 2011. A l'avenir, la commune souhaite être le plus près possible de la réalité, comme indiqué lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition 2013-2014.

**M. Alain Bonnevaux** n'est pas très satisfait de cette réponse : on ne sait pas ce que représentent les recettes supplémentaires de Chf 7'430.-.

*Fin de discussion*

**M. le Président** relit les conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées par 43 oui et 2 non.

## 11. Projet de budget 2013

Le rapport de la commission est lu par **M. Michel Bahrami**, rapporteur.

*Citation*

La commission s'est réunie lundi 26 novembre 2012 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée de:

MM. Georges André, Olivier Renaud, Mme Laurence Varela en remplacement d'Olivier Troyon, MM. Antonio Buyo, Edouard Nekaka, Jean-René Marguet en remplacement de Michael Mollet et Michel Bahrami, rapporteur.

La Municipalité était présente accompagnée de M. Michel Staffoni secrétaire municipal ainsi que M. Jean-Michel Brandt boursier.

Le budget 2013 présente un déficit de Chf 40'050.-.

La commission a posé la question sur cette présentation tenant compte que les amortissements complémentaires prévus sont nettement plus élevés que l'année précédente.

La Municipalité a réaffirmé que - comme annoncé pour l'arrêté d'imposition -, l'objectif principal est le désendettement. Elle veut faire preuve de prudence. Suite à une question sur la façon de gérer l'intérêt de la dette, le boursier nous a expliqué que la visibilité sur les taux pour la commune est de 6 mois environ ce qui explique entre autre la prudence de la Municipalité.

L'on a pu observer que plusieurs postes du budget en rapport avec l'ex AIBJV, font maintenant partie intégrante de celui-ci.

Nous avons appris que le loyer payé par la police cantonale est en cours de négociation.

La facture sociale est en hausse. Comme prévu, elle est supérieure de Chf 400'000.- par rapport à l'an dernier.

L'union des communes vaudoise(UCV) est mandatée entre autre par la commune de Sainte-Croix pour négocier d'autres modes de taxation.

Dans l'ensemble, les comptes 2012 seront dans la cible par rapport au budget.

Le budget présenté pour 2013 est jugé crédible par la Municipalité.

La commission remercie les autorités pour les explications fournies, et adopte ce projet de budget à l'unanimité.

### **Conclusion**

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Sainte-Croix**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'accepter** le projet de budget 2013 tel que présenté.

*Fin de citation*

*Discussion*

**M. Olivier Renaud** expose ce qui suit :

*Citation*

Participant à la commission qui a examiné le budget 2013, il me semble utile de prolonger un peu le rapport, très synthétique, qui vient de vous être lu.

L'établissement du budget est un des éléments des plus importants pour notre Municipalité et je trouve juste de lui dire notre reconnaissance pour ce budget presque équilibré mais qui, selon ses propres dires, a été long et difficile à mettre sur pied avant de devenir « crédible » ou plutôt « réaliste ».

Une augmentation de pratiquement 1 million de charges (+3.9%) par rapport au budget 2012 (corrigé avec les crédits complémentaires qui viennent d'être acceptés). L'engagement de la Municipalité concernant les amortissements complémentaires a été tenu, le solde provient de la facture sociale.

Il n'est pas prévu d'augmentation du personnel, ni de leur rémunération d'ailleurs, les dépenses d'exploitation restent les mêmes et la péréquation intercommunale nous est toujours favorable.

Du côté des recettes, l'augmentation est un peu plus faible et atteint + 3.7% par rapport au budget 2012, ce qui entraîne le déficit prévu de Chf 40'050.-. Les revenus ont été, selon la Municipalité, prudemment estimés et pour certains postes il s'agit de la moyenne des dernières années (par ex : Chf 210'440.- droit de mutation ou Chf 210'450.- impôts sur les successions).

Le plan d'investissement 2013-2017 (pages roses du document) a été adapté, plusieurs investissements décidés par notre conseil n'ont pas été effectués en 2012. Comme prévu, en particulier pour le CSSC, le bâtiment Rue des Métiers et la réfection de la Rue du Jura, ce qui va générer des liquidités disponibles nettement plus importantes en fin d'année.

Pour les ratios (explications dans le document), il semble que celui de la marge d'autofinancement 12.32%, (idéal 20% et plus), le seul pour Sainte-Croix en zone jaune ou orange, il est très difficile à respecter. Si vous lisez la presse de ces derniers jours vous en aurez la preuve, bien des communes sont inquiètes pour l'avenir.

On ne peut garantir que les recettes vont toujours augmenter, il faudra donc trouver des pistes d'économies, y compris à l'intérieur de l'administration et choisir avec soin les investissements utiles.

*Fin de citation*

**M. Olivier Renaud** invite les conseillers à accepter le projet de budget 2013 tel que présenté par la Municipalité.

**M. Yvan Pahud** a lu dans la presse que l'Union des Communes Vaudoises a participé à une séance avec le Conseil Etat. Celui-ci a revu son report de charges et fait cadeau aux communes de plusieurs millions. Quel sera l'impact sur les comptes communaux pour l'année future ?

**M. le Syndic** explique qu'à la suite d'une première discussion de l'UCV avec le Conseil d'Etat, une somme de 21 millions sera ristournée aux communes. A la page 27 (page rouge), sous chiffre 720.335.16 : « Rattrapage sur charges sociales » figure la somme d'environ Chf 35'000.- qui va être ristournée à Sainte-Croix. Cela correspond à peu près au budget déficitaire planifié pour 2013 qui est de Chf 38'000.-.

**M. le Président** donne lecture des pages blanches du Budget 2013.

Il demande ensuite à la Municipalité de présenter des pages plus lisibles que les rouges car les montants inscrits sont difficiles à déchiffrer. Il en énumère les titres.

**M. Yvan Pahud** a fait une analyse concernant les frais des véhicules communaux.

Exemple pour le ou les véhicules des forêts.

Domaines et Bâtiments, au chiffre 32.1 Forêts

321	Chf 2'000.-	Sentiers et refuges
322	Chf 2'000.-	Pâturages et chalets
323	Chf 45'000.-	Exploitation forêts – débardage
324	Chf 500.-	Soins cultureux
325	Chf 5'000.-	Bois-Energie
326	Chf 5'500.-	Aménagement du domaine forestier

Il arrive à un total de Chf 60'000.- par année de frais pour les véhicules communaux des forêts.

Il aimerait savoir quels sont les véhicules des forêts ? Il pense que cela concerne le tracteur forestier Felix. Ces frais de réparations sont pour lui exorbitants.

Si l'on choisissait une entreprise privée pour les travaux exécutés par ce véhicule, on pourrait arriver aux chiffres suivants :

1'500 m<sup>3</sup> à Chf 20.- le m<sup>3</sup> Chf 30'000.- par année

Pour le déneigement ou location vhc Chf 24'000.- par année

(environ 300 heures à Chf 80.- l'heure) Chf 54'000.- au total par année.

Les coûts liés aux frais de ce véhicule dépassent le prix des travaux qui pourraient être effectués par une entreprise privée, ceci sans compter le carburant et le chauffeur.

Il détaille les frais des véhicules communaux sur l'entier du parc à machines de la commune :

Forêts (330 à 326)	Chf 60'000.-	
Bâtiments (340 à 359)	Chf 4'600.-	
Travaux	Chf 556'000.-	
Police	Chf 12'150.-	
Service Industriels	Chf 12'000.-	<u>Total de Chf 644'750.-.</u>

Selon lui, avoir beaucoup de véhicules, c'est une chose mais cela a un coût. Un partenariat avec des entreprises privées pour certaines tâches éviterait de payer pour des véhicules qui ne fonctionnent pas à 100 %.

**M. le Président** continue la lecture des comptes.

**M. Paul-André Simon** s'arrête à la page 27 et demande à la Municipalité quelle est sa position vis-à-vis des autres communes quant aux charges sociales qui augmentent chaque

année. Que va faire la Municipalité, dans le cadre de l'UCV, par rapport au ras-le-bol des citoyens?

**M. le Syndic** rappelle que Sainte-Croix fait partie de l'Union des Communes Vaudoises. Ce groupe a mandaté sa Présidente, Mme Claudine Wyssa, pour négocier avec le canton de Vaud au sujet du transfert des charges entre canton et communes. Les discussions ont déjà débuté et le résultat initial, c'est les 25,5 millions récupérés par l'ensemble des communes, soit Chf 35'000.- pour Sainte-Croix. La Municipalité ne souhaite pas s'associer à la démarche entreprise par le Conseil communal de Payerne qui propose un acte de désobéissance civique vis-à-vis du canton. Elle attend le résultat de la négociation pour se déterminer.

**M. Jean-Claude Piguet** s'exprime sur la position du Conseil communal :

- La péréquation intercommunale représente une recette importante pour Sainte-Croix.
- M. Simon fait allusion aux coûts de la facture sociale et de la police, sans tenir compte à la péréquation intercommunale et du revenu essentiel qui en découle. Il verrait mal que Sainte-Croix entre en guérilla contre le canton et apprécie la position de la Municipalité de ne pas s'y joindre.

**M. Paul-André Simon** revient sur l'augmentation - depuis de nombreuses années - de la facture sociale. Si l'on est d'accord de payer toujours plus, où va-t-on s'arrêter ? Aucune réponse à cette situation n'a été élaborée. Cela devient grave pour tout le monde. Un jour ou l'autre les communes ne pourront plus payer. Elles doivent prendre les choses en main.

**M. Jean-Claude Piguet** ne voit pas de gaîté de cœur l'augmentation de la facture sociale. C'est un problème d'évolution de la société. Il ne se réjouit pas de voir arriver le moment où les communes ne pourront plus assumer ces charges-là. Le climat social se dégrade et peut devenir pire qu'aujourd'hui.

*Fin de discussion*

**M. le Président** donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 44 oui et 1 abstention.

## **12. Interpellations, propositions, questions**

**Mme Laurence Varela** donne lecture d'une motion PLR appuyée par 5 conseillers.

*Citation*

Je propose une motion à notre conseil, en rapport avec l'aire de stationnement située aux Replans à côté de la colonie « Jolie Brise ».

Ce lieu accueille chaque jour et plus particulièrement à la belle saison des touristes ou des travailleurs s'arrêtant pour leur pause de midi.

Il est à rappeler que ce site figure sur le parcours de la route panoramique du Balcon du Jura Vaudois. Un panneau de circulation intitulé « route panoramique » est installé, en rapport avec son point de vue dominant la plaine et les Alpes. Ce secteur sert à déverser la neige en hiver ; cet immense parc est non aménagé et non entretenu.

Cette motion a pour but d'étudier une proposition d'aménagement d'une aire de repos comparable à celle située au « Col des Etroits ». Les automobilistes et promeneurs pourraient ainsi profiter d'une halte agréable digne d'une « route panoramique ».

D'avance je remercie la Municipalité de l'intérêt qu'elle portera à cette motion.

*Fin de citation*

Cette motion est acceptée à l'unanimité.

**M. José Gonzalez** déclare que la Municipalité se penchera avec plaisir sur ce sujet.

**M. Willy Margot** mentionne qu'à la salle de gymnastique de L'Auberson, un fourneau et un congélateur sont en mauvais état. Un compte étant ouvert à la Société de Développement, la Municipalité peut-elle décider des travaux à exécuter ?

**M. Cédric Roten** répond par l'affirmative.

**M. Jean-Claude Piguet** signale qu'une petite route de La Chaux, très appréciée des promeneurs de La Chaux et d'ailleurs, n'est qu'à moitié déneigée en hiver. Il serait possible et peu coûteux de déneiger l'entier du chemin.

**M. Philippe Duvoisin** en discutera avec les services concernés.

**M. Yvan Pahud** remercie les bénévoles qui entretiennent les chemins pédestres. C'est une facette de notre offre touristique. Il a toutefois constaté que les Gorges de La Covatannaz nécessitent la réparation des barrières fortement endommagées par les chutes de neige de l'hiver 2010. Ce n'est pas donner une très bonne image de notre région aux promeneurs sur ce sentier très fréquenté.

Il déplore l'absence de balisage des passages piétons à différents endroits dangereux sur les routes de la commune. Il faut éviter qu'arrive un accident - surtout avec des enfants - sur un passage qui n'est pas marqué ou mal marqué.

**M. Philippe Duvoisin** répond à ces questions. Des travaux dans les Gorges de la Covatannaz, prévus à l'automne, seront réalisés au printemps. Les passages piétons qui n'ont pas été revernés sont ceux qui seront déplacés.

**M. Anthony Joseph** intervient au sujet de la déchetterie de la Combe-de-Ville. Beaucoup de véhicules y stationnent, ainsi qu'à proximité du stock des déchets de bois. Une présélection permettant d'y accéder facilement est-elle possible ?

**M. Philippe Duvoisin** répond qu'il s'agit d'une route cantonale.

**M. Willy Margot** a constaté que les copeaux de bois préparés pour le Chauffage à distance sont couverts de neige. Cela a-t-il une incidence sur leur qualité ?

**M. Cédric Roten** explique que le niveau énergétique se situe au centre des copeaux. Il faut fermer derrière tout en laissant place à une ventilation qui est nécessaire.

**M. Michel Bühler** remercie les employés communaux pour leur travail de déneigement en cette période de l'année. Il trouve qu'ils font des miracles.

La séance est levée à 22 heures 20 avec les vœux du Président pour une bonne année 2013. Elle est suivie d'une verrée.

Le Président du Conseil communal :  
Eric Chambettaz

La Secrétaire :  
Martine Cuennet